

PROJET DE CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE A FERRIERES-EN-GATINAIS (45)

VALIMMO
DOMAINE DE PELUS
17 RUE ARCHIMEDE
33591 MERIGNAC CEDEX
Tél. 05 57 29 07 07
Fax 05 57 29 07 08

Offre 116-0723

Adressé le 27 juillet 2023



Evaluation & Diagnostic

Impact / Environnement / Santé

Bureau d'expertise en santé environnementale

EVADIES • 8, rue principale 54 470 BOUILLONVILLE • Tél : 09 71 06 70 81

Courriel : remi.merlen@evadies.fr

N° Siret : 821 717 501 00026 • A.P.E. : 7120 B

SARL au capital de 10 000 €

PROJET DE CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE A FERRIERES-EN-GATINAIS (45)

Offre 116-0723

Adressée à GAROT Éric
Directeur Technique Valimmo-groupe
17 rue Archimède 33 700 Mérignac
06 89 73 66 04 / e.garot@valimmo-groupe.fr

Version	Date	Rédaction	Vérification	Validation
1.0	27/07/2023	P. BAUSCH 	R. MERLEN 	R. MERLEN 

Pour nous joindre :

EVADIES • 8, rue principale 54 470 BOUILLONVILLE

Nicolas PANIZZOLI
06 58 54 68 77
nicolas.panizzoli@evadies.fr

Pierre BAUSCH
06 59 74 33 19
pierre.bausch@evadies.fr

Rémi MERLEN
06 64 87 93 17
remi.merlen@evadies.fr

Sébastien CHAROLLAIS
03 85 91 58 12
sebastien.charollais@evadies.fr

Avertissement

Cette proposition technique et financière est la propriété du bureau d'expertise EVADIES. Elle ne peut être reproduite ou transmise à un tiers, tout ou partie, sans l'autorisation écrite d'EVADIES. Toute utilisation de cette proposition doit faire référence à EVADIES.

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'OFFRE

Le groupe B27 SDE réalise la maîtrise d'œuvre d'un projet de création d'une plateforme logistique à Ferrières-en-Gâtinais (45) (figure 1).

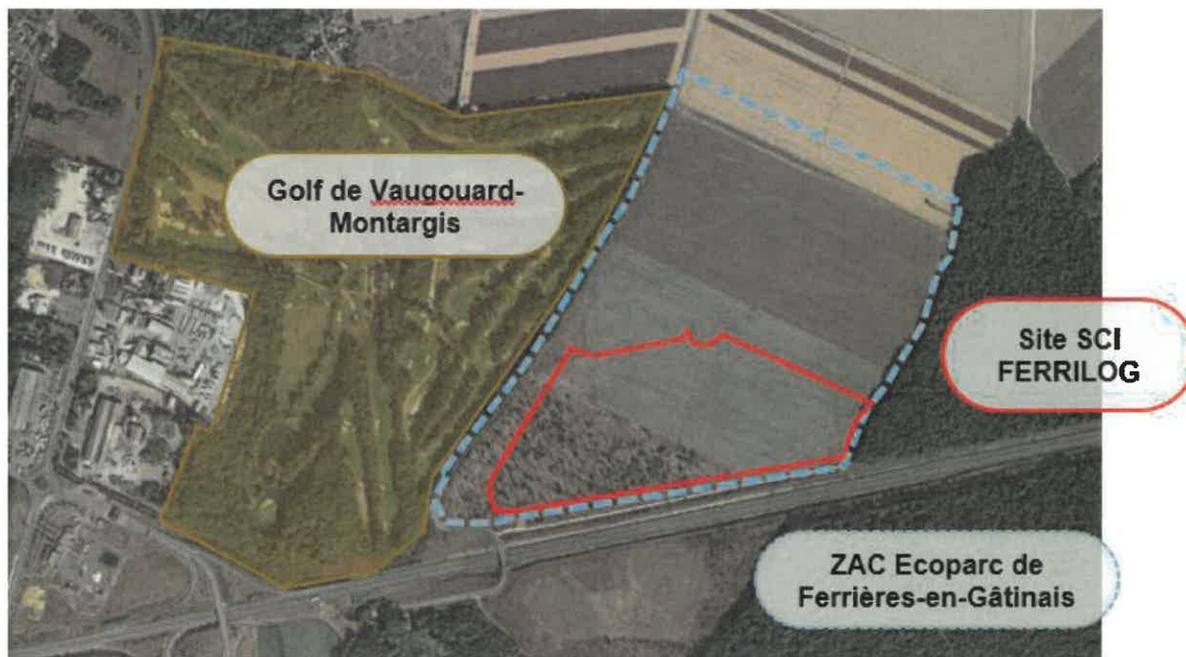


Figure 1. Zone du projet

Dans ce contexte, le bureau d'études EVADIES a été sollicité pour réaliser des mesures de la qualité de l'air qui permettront d'alimenter notamment l'interprétation de l'état des milieux dans le cadre de la définition d'un état initial AVANT projet.

Le projet étant à mettre en relation avec l'impact routier potentiel en lien avec la circulation des Poids Lourds (PL) au droit notamment de la RD2152, EVADIES propose d'effectuer *a minima* 3 mesures permettant de répondre à plusieurs objectifs :

- Etudier la décroissance des concentrations par rapport au centre de la voie ;
- Connaître la qualité de l'air au droit des habitations les plus proches de la voie ;
- Connaître la qualité de l'air au droit des lieux sensibles les plus proches du projet.

Pour ce faire les polluants visés dans l'air ambiant sont en priorité les deux traceurs principaux de l'activité routière à savoir :

- NO₂ (dioxyde d'azote) ;
- Les PM₁₀ (particules inférieures à 10 µm).

De manière secondaire deux autres composés habituellement étudiés dans les études d'impact relatives aux impacts des infrastructures routières seront également considérés :

- SO₂ (dioxyde de soufre) ;
- Benzène.

Les techniques et durées de mesures proposées permettent de répondre à la contrainte temporelle de l'étude.

2. CHOIX METROLOGIQUE PROPOSES

2.1. Moyens mis en œuvre pour le suivi du NO₂

Concernant le dioxyde d'azote, des méthodes passives seront privilégiées afin de multiplier le nombre de points de mesures sur le domaine d'étude et de mesurer des concentrations de l'ordre du µg/m³.

La méthode passive permet d'estimer les expositions moyennes rencontrées sur la durée de la mesure correspondant ici à des expositions sub-chroniques (quelques jours à plusieurs mois). On obtient une concentration par point de mesures. Les tubes seront mis dans un **abri (taille 10 cm)** que l'on fixe à environ 2 mètres sur un poteau.



Figure 2. Exemple de dispositifs de mesures passifs – non contractuel (EVADIES et PASSAM AG)

La méthode passive permet d'estimer les expositions moyennes rencontrées sur la durée de la mesure correspondant ici à des expositions sub-chroniques (quelques jours à plusieurs mois). On

obtient une concentration par point de mesures. Les tubes de marque PASSAM seront mis dans un abri (taille 10 cm) que l'on fixe à environ 2 mètres sur un poteau.

La figure 3 ci-après souligne les caractéristiques analytiques liées au dioxyde d'azote.

Débit de prélèvement	0.8536 ml/min à 9°C 0.7340 ml/min avec membrane modifié par LANUV Allemagne
Zone de fonctionnement normal	1 – 200 µg/m ³
Durée d'échantillonnage	1 – 4 semaines
Limite de détection	0.2 µg/m ³ pour une exposition mensuelle
Influences externes : vitesse du vent	l'influence < 10% pour un de vent vitesse inférieure à 4.5 m/sec avec boîte à protection route à grand trafic membrane recommandé
température	pas d'influence entre 5 et 40°C
humidité	pas d'influence entre 20 et 80%
Stockage	avant l'utilisation: 24 mois après l'utilisation: 4 mois
Interférences:	pas d'interférences avec le monoxyde d'azote, le dioxyde de soufre et l'ozone. PAN interfère [4]
Incertitude élargie *	19.5 % au niveau de 40 µg/m ³

Figure 3. Caractéristiques métrologiques et analytiques pour le NO₂ (PASSAM AG)

Les concentrations en dioxyde d'azote sont déterminées à l'aide de tubes à diffusion passive contenant trois grilles en acier inoxydable imprégnées de solution de triéthanolamine (TEA). Ces grilles sont contenues dans une extrémité fermée par une capsule en polyéthylène colorée. De l'autre côté du tube translucide, l'extrémité est obturée par une seconde capsule (ou bouchon) qui est retirée lors de l'installation sur le site. **Afin d'améliorer la qualité de la mesure, des membranes poreuses spécifiques au laboratoire PASSAM seront utilisées afin de minimiser les turbulences dans les tubes passifs et éviter la potentielle intrusion d'insectes dans le tube.** Le NO₂ pénètre donc par diffusion passive dans le tube jusqu'aux grilles où il est absorbé.

2.2. Moyens mis en œuvre pour le suivi des PM10

Des collecteurs passifs de type SIGMA-2 seront utilisés pour la détermination des poussières PM10 dans l'air ambiant. Ils évitent notamment d'utiliser des branchements électriques.

La mesure des particules ambiantes à l'aide de l'échantillonneur passif SIGMA-2 comprend l'échantillonnage et l'analyse de particules de 2,5 µm – 80 µm, selon la norme allemande VDI 2119:2013, pendant toute la période d'exposition sur le substrat adhésif situé à l'intérieur de l'échantillonneur. Ensuite, le substrat est analysé par balayage au microscope électronique pour obtenir une simulation du résultat en µg/m³ (avec une incertitude analytique de l'ordre de 18%). Les analyses seront confiées au laboratoire PASSAM.



Figure 4. Dispositifs de mesures passifs (EVADIES)

2.3. Moyens mis en œuvre pour le suivi du benzène et SO₂

Les mesures réalisées avec un dispositif passif concernent les polluants suivants :

- Dioxyde de soufre (SO₂) ;
- Le benzène.

Il s'agira d'utiliser ici des tubes passifs permettant de mesurer des concentrations de l'ordre du µg/m³ (ou ppb¹). La méthode passive permet d'estimer les expositions moyennes rencontrées sur la durée de la mesure. On obtiendra une concentration par point de mesures.

L'échantillonnage est réalisé à l'aide du tube Radiello qui est constitué d'une membrane poreuse en polyéthylène de forme cylindrique dans laquelle est insérée au moment du prélèvement une cartouche contenant de l'adsorbant. Cet échantillonnage n'implique aucun mouvement actif de l'air.

Les tubes sont mis dans un abri que l'on fixe à environ 2 mètres sur un poteau. La cartouche piège les polluants, puis est envoyée au laboratoire pour analyse.

¹ ppb = partie par billion



Figure 5. Exemple de dispositifs de mesures passifs pour benzène – non contractuel (EVADIES)

La cartouche piège les polluants, puis est envoyée au laboratoire pour analyse. Les analyses des tubes passifs seront confiées au laboratoire TERA, accrédité COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025. L'analyse du tube permet de déterminer la masse en polluant échantillonnée par le tube Radiello lors de l'exposition. La concentration dans les conditions d'exposition du tube sera déterminée à partir de la 1ère loi de Fick, qui s'applique à tout type d'échantillonneur passif.

Les méthodes et les limites de quantification proposées sont données dans le tableau 1 ci-après. L'incertitude de mesures sera de 20 % pour l'ensemble des composés. Les analyses seront réalisées par le laboratoire TERA Environnement, accrédité COFRAC.

Tableau 1. Moyens d'analyse du benzène et du SO₂

Polluant	Corps absorbant	Technique d'analyse	Limite de quantification (µg/échantillon)
C ₆ H ₆	RAD145	ATDGCM	0,005
SO ₂	RAD166	désorption chimique CS ₂ - GCMS	0,30

2.4. Critères de qualité

Concernant les composés gazeux mesurés (NO₂, SO₂, C₆H₆) par des méthodes passives (tubes passifs), les critères de qualité supplémentaires sont utilisés :

- **1 blanc de terrain par polluant** est analysé pour juger de la non-contamination des supports envoyés au laboratoire d'analyses. Selon les normes NF EN 14662 et NF EN 16339 (relatives respectivement à la mesure du benzène et du dioxyde d'azote par techniques passives) : les blancs pour la mesure avec des tubes passifs doivent suivre la même procédure que des tubes exposés, hormis l'exposition des tubes (cartouches gardées dans des tubes fermés hermétiquement) ;
- **1 doublon** est installé afin de vérifier la répétabilité des mesures et de l'analyse.

Concernant les PM₁₀, s'agissant d'une analyse par microscopie optique et non d'une analyse chimique, notre retour d'expérience nous permet d'optimiser le nombre de mesures en se contentant des blancs réalisés par le laboratoire PASSAM qui permettent de s'assurer de la qualité de l'analyse sur un support interne au laboratoire.

3. STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

3.1. Stratégie spatiale

3.1.1. Stratégie générale

La stratégie spatiale de mesures est basée sur l'étude du régime des vents et de l'environnement local. L'étude du régime des vents permet de localiser les zones qui pourraient être potentiellement impactées et non impactées par les polluants (macro-implantation). Lors d'une étape ultérieure effectuée sur le terrain, il s'agira de trouver dans ces zones d'étude, les stations de mesures (micro-implantation) qui répondent aux bonnes caractéristiques techniques d'une station d'échantillonnage.

Les vents dominants du site proviennent du sud-ouest et du nord-est (figure 6).

Sur la base de ces constats météorologiques mais également au vu du contexte local Il est donc proposé de mettre en place **4 stations de mesures « Air ambiant »**, selon les typologies suivantes :

- ① Une station située au niveau du projet, à proximité immédiate de l'autoroute A19 ;
- ② Une station située au niveau d'habitations sous les vents dominants de sud-ouest ;
- ③ Une station située au niveau de l'établissement sensible le plus proche, à savoir l'école primaire La Clery, permettant également d'étudier la décroissance des concentrations ;
- ④ Une station située au niveau des premières habitations sous les vents de nord-est et sous influence industrielle.

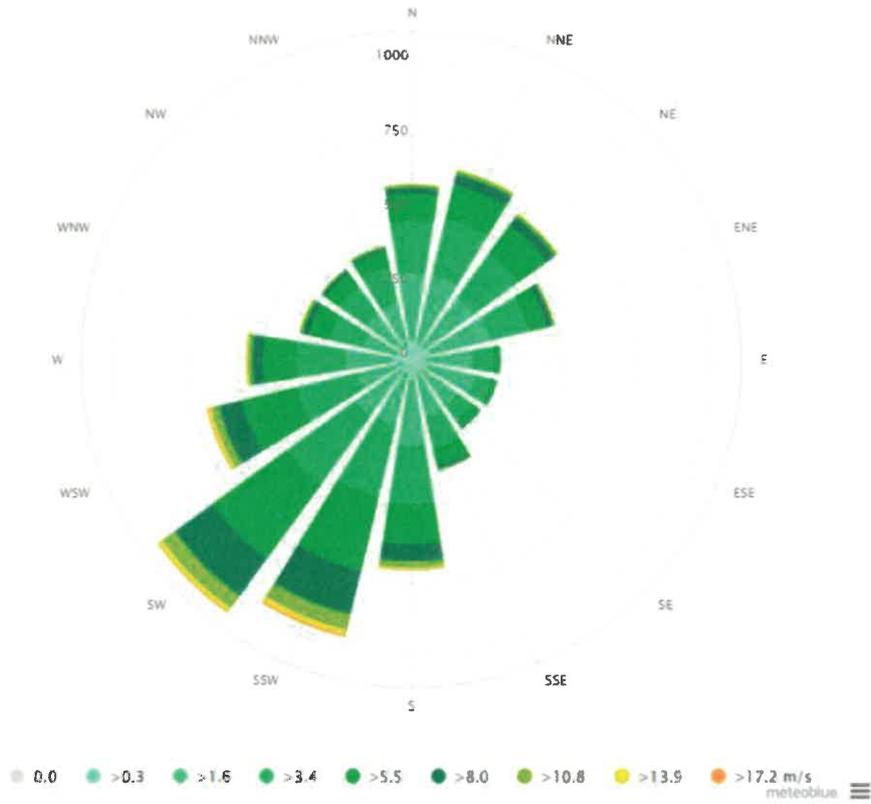


Figure 6. Rose des vents de Ferrières-en-Gâtinais sur 30 ans (source : Météoblué)

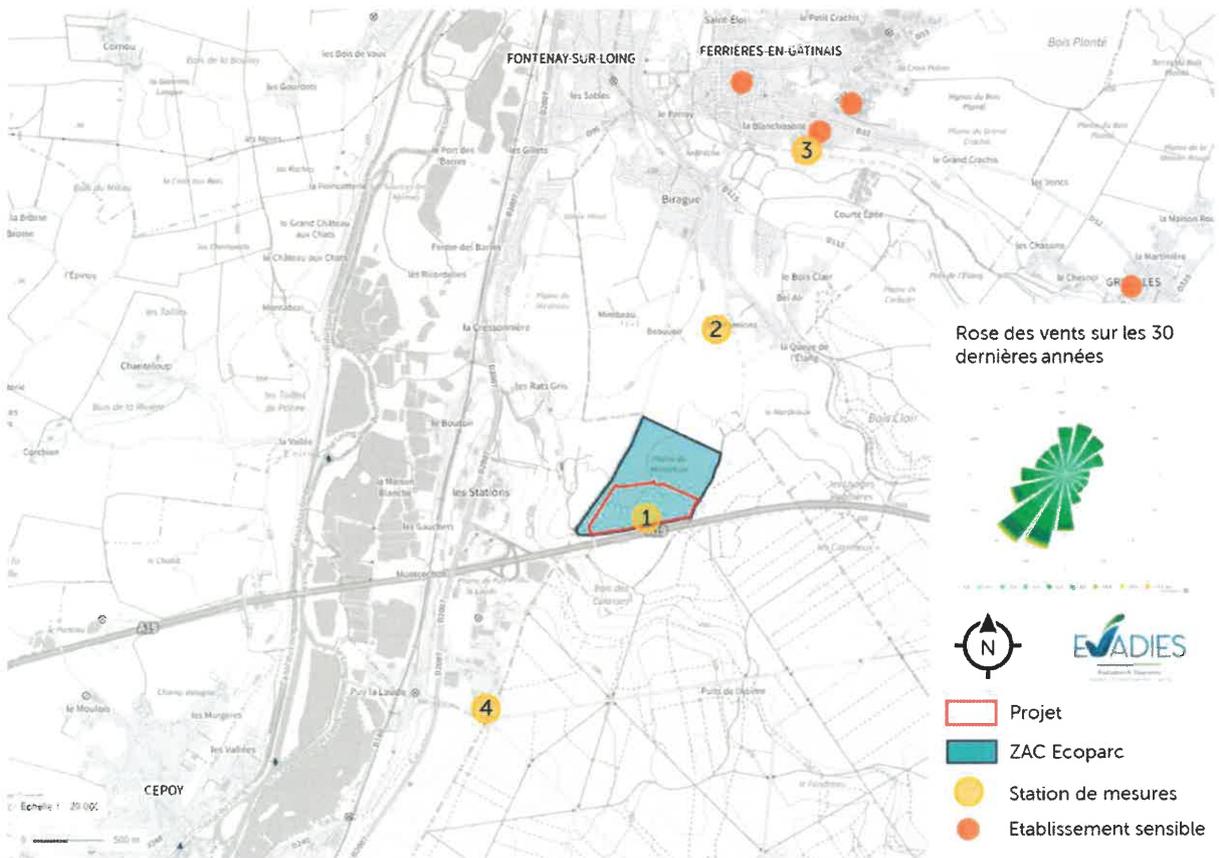


Figure 7. Proposition de points potentiels de mesures

3.1.2. Critères de micro-implantation des stations

Les choix des aires d'échantillonnage seront réalisés en fonction des critères techniques nécessaires à la représentativité de la mesure, en considérant les critères de micro-implantations des stations mais également en fonction des possibilités d'accès et des critères permettant de sécuriser du matériel et de ne pas l'exposer à des risques de dégradation. Les mêmes critères doivent être appliqués à l'ensemble des emplacements afin de permettre une comparaison non biaisée des résultats.

En amont de l'implantation des dispositifs, EVADIES soumettra à la maîtrise d'ouvrage les emplacements proposés et définira avec elle les conditions des demandes des autorisations d'implantation des dispositifs en fonction des lieux retenus (riverain, lieu public...). Afin de limiter les risques de vandalisme et éviter toute contamination pendant la durée du prélèvement, EVADIES exposera, lorsque c'est possible, les stations à une hauteur supérieure à 2 m afin de limiter l'accessibilité.

Le rapport remis par EVADIES à l'issue des mesures comprendra la présentation de chacune des stations de mesures, notamment en y intégrant :

- Une carte positionnant les sites de prélèvement ;
- Un tableau récapitulatif le numéro de la station suivie, l'adresse exacte des sites de prélèvements, leur typologie et le géoréférencement de chaque site ;
- Une synthèse des conditions de prélèvement ;
- Une cartographie des implantations sur un extrait de plan 1 :25000 ou une photo aérienne ;
- Des photos pour chacun des points.

3.2. Stratégie temporelle

L'ensemble des mesures sera réalisé pendant **7 jours** d'exposition des différents dispositifs et **à partir de la dernière semaine 35**. Les résultats ne pourront être comparés qu'à titre indicatif à la réglementation existante.

Il sera néanmoins possible de renouveler *a posteriori* les campagnes de mesures pour améliorer la représentativité des résultats.

4. LIMITES A LA PRESTATION

L'offre n'intègre pas les éléments techniques suivants :

- Toute modification du rapport final faisant suite à des demandes complémentaires formulées par le client ;
- Le réengagement des campagnes de mesures si les conditions météorologiques ne permettent pas de confirmer les axes dominants de vents ;
- L'analyse de polluants supplémentaires (possible sur demande).

5. PLANNING

Les missions peuvent être organisées de la manière suivante :

- T0 : Commande client ;
- T1 = T0 + 1 semaine : Démarrage de la mission et réception des consommables ;
- T2 = S35 : installation des dispositifs ;
- T3 = T2 + 1 semaine : retrait des dispositifs ;
- T4 = T3 + 3 semaines : obtention des résultats et fourniture d'un rapport d'étude.

6. COUT DE LA PRESTATION

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de cette étude sont présentés ci-après. Ils intègrent notamment :

- L'ensemble des prestations mentionnées dans l'offre ;
- La pose et la récupération du matériel ;
- Le transport, la préparation des échantillons et les analyses ;
- L'élaboration et la reproduction d'un rapport d'étude.

Offre de base	Coût H.T.	TVA (20 %)	Coût T.T.C.
Mesures passives 4 points de mesures de NO ₂ + doublon + blanc 4 points de mesures PM10 4 points de mesures SO ₂ + doublon + blanc 4 points de mesures benzène + doublon + blanc	7 410,00	1 482,00	8 892,00
Remise d'un rapport d'étude			
TOTAL ETUDE	7 410,00	1 482,00	8 892,00

7. CONDITIONS D'EXECUTION

Conditions de paiement

100 % à la remise du rapport d'intervention.

Les factures seront payables à 30 jours fin de mois le 15.

Conditions de réalisation

Cette mission est proposée à la supervision du client ; si suite à un recours (légal ou autre) ou une demande expresse de l'autorité ou des organismes d'avis sollicités, il fallait procéder à une extension de l'étude ou à une modification de la méthodologie mise en œuvre, les travaux supplémentaires requis devraient faire l'objet d'un nouveau marché.

Validité de l'offre

La présente offre est valable 90 jours à compter de la date d'envoi de l'offre. Passé ce délai, l'offre ainsi que les délais de réalisation pourront être réajustés.

Pour valider votre commande, nous vous prions de dater et signer le bon pour accord présenté ci-après et de nous le faire parvenir par mail ou courrier ou de nous envoyer un bon de commande.

Publicité

Le client autorise la société EVADIES à mentionner dans ses références les travaux visés par la présente proposition et le nom de sa société. Ces références seront utilisées sauf avis contraire de sa part. Aucune autre information ne sera divulguée.

Propriété industrielle

La présente offre ne peut être reprise par des tiers sans l'accord écrit préalable de la société EVADIES.

Clause de confidentialité

EVADIES s'engage à garder la confidentialité sur les éléments techniques, commerciaux et autres, auxquels donnera accès la commande. EVADIES répond du respect de cette obligation pour l'ensemble de son personnel et de son sous-traitant/partenaire, le cas échéant.

Assurance

Nos responsabilités contractuelles sont expressément limitées pour chaque catégorie de garanties, aux montants de couverture indiqués dans les attestations d'assurance Responsabilités Professionnelles que l'on peut vous fournir sur demande.

Fait à Bouillonville,

Le 27 juillet 2023

Pierre BAUSCH
Chargé d'études



Bon pour Accord

Par la présente, je marque mon accord sur la proposition technique et financière **116-0723 datée du 27/07/2023**, et sur les conditions d'exécution d'EVADIES.

Projet de création d'une plateforme logistique – mesures AIR

7 410,00 € H.T.

Pour accord,

Nom : *GAROT Eric*

Date : *31/07/2023*

Votre référence pour cette commande :

VALIMMO
DOMAINE DE PELUS
17 RUE ARCHIMEDE
33691 MERIGNAC CEDEX
Tél. 05 57 29 07 07
Fax 05 57 29 07 08

Signature :

(Précédée de la mention "bon pour accord")

Bon Pour Accord.

VALIMMO
DOMAINE DE PELUS
17 RUE ARCHIMEDE
33691 MERIGNAC CEDEX
Tél. 05 57 29 07 07
Fax 05 57 29 07 08

Veuillez adresser ce document complété et signé par une des voies décrites ci-dessous

Par courriel : remi.merlen@evadies.fr

ou

Par courrier à l'adresse suivante : Société EVADIES, 8 rue principale 54470 Bouillonville

NB : Il s'agit d'une précommande qui ne vous dispense pas d'un envoi d'un bon de commande en bonne et due forme. Un numéro de référence de votre ordre est en effet indispensable pour valider votre commande. En signant ce devis, le Client s'engage à accepter les Conditions Générales de Vente, sans réserve, annexées à cette offre. Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve des Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A UNE PRESTATION DE SERVICE

1. - DOMAINE D'APPLICATION

Toutes interventions commandées à EVADIES sont soumises aux présentes conditions générales que le client accepte sans réserve. En conséquence : en cas de contradiction avec les conditions d'achat d'un client, il est convenu que les présentes conditions prévalent sur les précédentes et, plus généralement, sur tout document particulier propre au client. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non-écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

2. - OFFRES DE PRESTATIONS - COMMANDES

Les prestations de service d'EVADIES comprennent exclusivement les prestations spécifiées dans ses offres, ou éventuellement stipulées dans la commande du client, dans la mesure où EVADIES a donné son accord par écrit. Les interventions d'EVADIES ne peuvent s'effectuer qu'après réception d'un bon de commande ou d'un ordre signé par le client. Aucune modification des termes de l'offre EVADIES n'est recevable, sauf délivrance, par EVADIES, d'un accord écrit. L'acceptation, par EVADIES, de la commande est concrétisée par l'envoi au client d'un document écrit émanant de ses services.

La commande passée par le client fera apparaître, en particulier : la nature et l'étendue des prestations fournies, le calendrier, le prix.

Ce document vaudra conditions particulières. En cas de désaccord entre les présentes conditions générales et les conditions particulières, ces dernières prévaudront.

3. - EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations proposées par EVADIES, commandées par un client et acceptées par EVADIES, sont exécutées selon les disponibilités de cette dernière et selon ses seules méthodes de travail notamment, sous réserve du respect d'obligations légales. EVADIES est libre de faire appel au sous-traitant de son choix ou d'adopter la technique de travail de son choix selon la technologie en vigueur.

Tout calendrier d'exécution mentionné par EVADIES n'a qu'une valeur indicative.

Préalablement à l'exécution de la prestation, le client s'oblige à fournir à EVADIES toutes informations nécessaires à l'exécution de la prestation ou qui en faciliteraient l'exécution.

Dans tous les cas où au cours de sa mission EVADIES serait amenée à intervenir sur un site, le client fait suivre la demande et l'obtention de toutes autorisations nécessaires et notamment celles relatives à l'accès et à l'occupation des lieux de l'intervention.

4. - PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix indiqués dans les offres s'entendent hors taxes. Tous droits et taxes applicables à ces prix sont facturés en sus.

Les prix de l'offre sont valables dans la mesure où ils sont acceptés par le client dans un délai de 3 mois. Au-delà, ils pourront être réactualisés par EVADIES.

Les prix et la durée s'appliquent exclusivement aux prestations décrites dans l'offre. En cas de dépassement des délais pour une cause non imputable à EVADIES ou en cas de modifications des prestations fournies par EVADIES à la demande du client, le prix peut faire l'objet d'une modification.

Sauf délais plus longs spécialement et expressément consentis par EVADIES par écrit dans un document de conditions particulières, le paiement des prestations doit être effectué par le client, à la commande, à hauteur de 30 % (trente pour cent) du devis estimatif proposé par EVADIES, puis tous les mois, sur la base du temps effectivement passé à la mission par EVADIES et sur la base des frais effectivement engagés par EVADIES, les feuilles de temps détaillées établies par EVADIES et les justificatifs de frais enregistrés par EVADIES faisant foi entre les parties.

Les règlements seront effectués au compte d'EVADIES dont le siège social est situé au 8, rue principale – 54470 Bouillonville.

Le démarrage des prestations d'EVADIES n'interviendra qu'à réception de l'acompte et, de façon générale, tout retard de paiement entraînera automatiquement une prorogation des délais d'exécution.

En outre, les sommes non réglées à leur échéance portent intérêt à 5 fois le taux de l'intérêt légal à compter de leur date d'exigibilité sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

5. - LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE

EVADIES s'engage à apporter tous les moyens et le soin habituellement en vigueur dans la profession pour l'exécution de sa mission au jour de son exécution.

Le client est informé que les documents, travaux ou rapports qui lui sont remis par EVADIES sont indissociables et qu'ils ne peuvent, dans ces conditions, être utilisés séparément ou hors du contexte dans lequel ils ont été élaborés. En outre, ces mêmes documents, travaux ou rapport ont une durée d'utilisation limitée, du fait de l'évolution prévisible de la situation qu'ils analysent.

EVADIES ne peut être tenu responsable des conséquences de la mauvaise utilisation ou interprétation qui pourrait être faite d'une communication, reproduction partielle des documents, travaux, analyses, fournis par EVADIES, ainsi que des conséquences de toute utilisation ou interprétation de ces documents, travaux, analyses, sortis du contexte de la mission confiée à EVADIES.

Sauf cas de force majeure (tout événement qui, indépendamment de toute faute ou de tout fait de la partie défaillante rend impossible l'exécution des obligations à sa charge et notamment les grèves, catastrophes naturelles et décisions administratives) ou faits du tiers qui excluent totalement la responsabilité d'EVADIES, la responsabilité de cette dernière ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée par le client. Dans ce cas, la réparation de tous préjudices que subirait le client, ne peut excéder le montant du prix perçu par EVADIES pour la mission qui lui a été confiée.

Il appartient à chacune des parties de souscrire toute assurance adéquate et notamment une police responsabilité civile professionnelle destinée à couvrir toutes les conséquences préjudiciables de leurs faits ou de ceux de leurs préposés, pendant toute la durée de leurs relations.

6. - CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de persistance d'un cas de force majeure au-delà d'une durée de 2 mois, le contrat sera résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie. En cas d'inexécution partielle de ses obligations par l'une des parties, le présent contrat pourra être résolu par l'autre partie si aucune autre solution n'est possible. Par contre, en cas de manquement grave à ses obligations par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat sera résolu de plein droit, sans mise en demeure préalable, ni préavis, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

En cas de résiliation imputable au client, ce dernier devra régler immédiatement à EVADIES tous frais et prix dus pour les prestations exécutées au cours de la résiliation, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

7. - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout document de travail, technique de toute sorte, support de cours ou de travail qui serait susceptible d'être protégé par un droit privatif, notamment un droit de propriété intellectuelle reste, sans réserve, la propriété intellectuelle d'EVADIES, le présent contrat ne transférant au bénéficiaire du client aucun droit d'aucune sorte sur des documents. Toute reproduction éventuelle est soumise à autorisation expresse et préalable d'EVADIES.

Les études, rapports, développements et autres documents, livrables ou travaux réalisés par EVADIES dans le cadre du présent contrat deviendront la propriété exclusive et entière d'EVADIES dès leur création. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle ne portera sur le droit d'exploitation, de représentation et de reproduction sur tout support connu ou inconnu à ce jour, d'adaptation, d'arrangement, de commercialisation et, en général, sur tous les droits patrimoniaux attachés au droit d'auteur et aux droits voisins ainsi que sur les droits de propriété industrielle. Elle est effectuée pour la durée de protection légale du droit concerné et pour le monde entier.

Ces droits ne pourront être librement transférés par le client en tout ou partie à des tiers sans l'accord express d'EVADIES.

EVADIES conserve la propriété exclusive des brevets, des logiciels, des dessins et modèles, du savoir-faire et des informations lui appartenant, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du contrat ou des contrats concernés, ou en dehors du cadre de ceux-ci.

8. - CONFIDENTIALITE

Toutes les informations, documents, travaux, échangés ou remis par EVADIES dans le cadre des relations contractuelles unissant le client à EVADIES sont strictement couverts par la confidentialité.

En conséquence, le client s'engage à respecter et faire respecter cette obligation par toutes personnes à son service, y compris toutes personnes extérieures qui auraient accès à de telles informations, documents ou travaux. De son côté, EVADIES s'engage à respecter le caractère confidentiel des documents remis par le client et que ce dernier aurait signalé comme tels. Toutefois, dans le cadre de sa documentation commerciale, EVADIES pourra mentionner le nom de son client et présenter des résumés d'études.

9. - RGPD

EVADIES et l'Utilisateur s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (RGPD).

EVADIES collecte et traite les données d'identité et les coordonnées qu'il reçoit de l'Utilisateur et toute autre personne de contact utile. Les finalités de ces traitements sont l'exécution d'une convention, la gestion des clients, la comptabilité et les activités de prospection directe, tel que l'envoi d'informations promotionnelles ou commerciales. Les bases juridiques sont l'exécution d'un contrat, le consentement de l'Utilisateur, le respect d'obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime d'EVADIES.

Les données à caractère personnel précitées seront traitées conformément aux dispositions du règlement général de la protection des données et ne seront transmises, sauf autre consentement de l'Utilisateur, qu'aux sous-traitants, aux destinataires et/ou aux tiers pour autant que nécessaire dans le cadre des finalités précitées pour ledit traitement.

L'Utilisateur est responsable de l'exactitude et de la tenue à jour des données à caractère personnel qu'il fournit à EVADIES et s'engage à respecter strictement les dispositions du règlement général de la protection des données à l'égard des personnes dont il a transmis les données à caractère personnel, ainsi que concernant toutes les données à caractère personnel possibles qu'il pourrait recevoir de ses propres clients.

Les données à caractère personnel sont conservées et traitées pour une période nécessaire en fonction des finalités du traitement et de la relation (contractuelle ou non). Les données des Utilisateurs seront, dans tous les cas, retirées de nos systèmes après un délai de 10 ans ou en cas de contrat, après un délai de 10 ans suite à la fin de ce dernier, sauf en ce qui concerne les données à caractère personnel que nous sommes tenus de garder pendant plus longtemps sur la base d'une législation spécifique ou en cas de litige en cours pour lequel les données à caractère personnel sont nécessaires.

10. - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française. Pour tout litige, attribution de juridiction est faite au Tribunal de Commerce de Nancy.

LE BUREAU D'EXPERTISE EVADIES
VOUS REMERCIE DE VOTRE
SOLLICITATION

*Ensemble préservons
l'environnement de
demain !*



Evaluation & Diagnostic
Impact / Environnement / Santé